

Orateur, Décisions de M. l':—fin

Proposition d'amendement de M. Herridge portant que l'on présente un projet de loi tendant à établir, à l'égard des produits agricoles, des prix minimums, etc.: M. l'Orateur déclare la proposition d'amendement irrégulière parce que, dans l'éventualité de son adoption, le Gouvernement serait obligé d'y voir un ordre de la Chambre entraînant une dépenses des deniers publics, 402.

M. l'Orateur décide que, lorsque la Chambre aura décidé que l'Orateur quitte le fauteuil à la prochaine séance de la Chambre pour que la Chambre se forme en comité plénier en vue de l'examen d'une résolution, il présentera la motion, lorsque la Chambre en sera à cet article de l'ordre du jour, et ladite motion ne pourra faire l'objet d'un débat, etc., 421.

Est déclarée irrecevable, parce qu'elle équivaut à la négation de la motion principale et qu'elle approuverait la deuxième lecture d'un bill moyennant certaines conditions, une proposition d'amendement de M. Drew à la motion tendant à la deuxième lecture du Bill n° 225, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, 466.

Est déclarée irrecevable, pour les mêmes motifs, et parce qu'elle anticipe la discussion du bill en comité, une proposition d'amendement de M. Macdonnell à la motion citée ci-haut, 467.

Est déclarée irrecevable, parce que les deux premiers paragraphes traitent de sujets déjà stipulés dans la loi principale, et que le premier paragraphe est étranger au bill modificateur ou en dépasse la portée, une proposition d'amendement de M. Noseworthy à la motion tendant à la deuxième lecture du Bill n° 339, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, 568.

Lors de la motion tendant à la deuxième lecture du Bill n° 365, Loi modifiant la Loi sur les règlements, on formule l'objection que les députés n'ont pas reçu d'exemplaires du bill et que l'on ne devrait pas poursuivre le débat; l'Orateur déclare que l'objection est bien fondée, 619.

Orateur suppléant:

Voy. *Beaudoin*.

Orenda:

Voy. *Moteur à réaction*.

Outillage photographique:

Voy. *Appareils et outillage photographiques*.

Ouiremont-St-Jean:

Voy. *Bourque*.

Ouvrages de protection:

Sommes dépensées pour les ouvrages de protection de la berge, sur l'île Kirkland: ordre de la Chambre—M. Green, 400.

P**Pacifique-Canadien:**

Présentation de copie d'un état indiquant les terres vendues par la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien au cours de l'année terminée le 30 septembre 1952, 13.—Doc. parl. n° 137.